

VERS UN PLURALISME SITUÉ ?

Paul Löwenthal

Université catholique de Louvain
Animateur du Groupe Martin v

« La monotonie de la nouveauté éteint en nous le goût et jusqu'au besoin du sens »

Paul Valéry

Après fusion de ses quatre composantes, notre université (j'en parle déjà au singulier) conservera finalement son « C » et son intitulé d'université catholique. De quoi ce « C » sera-t-il vraiment le signe ? Les débats de ces derniers mois et leur rapide épuisement auront désabusé ceux qui entretenaient des illusions sur l'appétit de nos contemporains pour une inspiration de sens, a fortiori religieuse. Ils font douter de la disposition des universitaires et des étudiants à voir charger les missions de l'université de questions éthiques, a fortiori métaphysiques : les choses sont bien assez compliquées à vivre sans cela... Des perspectives existent toutefois : l'ULB ne se pose-t-elle pas aussi ces questions ? Les défis que nous nous donnons ne sont donc pas des nostalgies de bigots.

Je suivrai un cheminement classique : *voir, juger, agir* et mentionnerai au passage quelques phrases de ceux qui ont écrit les chapitres qui suivent.

I. Voir : l'université catholique aujourd'hui

En Belgique, la constatation brutale s'impose : l'université catholique n'est plus catholique. Elle ne l'est pas dans ses étudiants. Elle ne l'est pas dans son personnel, enseignants en tête. Elle ne l'est pas dans ses autorités non plus. C'est que la société belge et européenne est fortement sécularisée et rationalisante, le désenchantement du monde s'y observe à plein. C'est aussi que le public universitaire, étudiants compris, ressemble à la population dont il émane. C'est enfin que le statut de l'université a entériné cette évolution.

Le résultat est que l'université est rarement en mesure de se prononcer comme telle. « *Pourquoi l'ULB est-elle plus coutumière de prises de positions institutionnelles que l'UCL ? Parce qu'elle est plus engagée idéologiquement comme institution et/ou – et ce peut être une conséquence de cela – parce qu'elle est moins plurielle dans sa communauté ?* » (Marcel Gérard¹). Devons-nous nous borner à acter que « *l'UCL n'a même plus quelque chose qui ressemble à un idéal maçonnique pour tenir ensemble* » (Felice Dassetto) ?

L'histoire d'une culture

Se rattachant à la tradition de l'université médiévale et sautant à pieds joints par-dessus sa sécularisation à l'époque moderne, l'Université de Louvain fut catholique par sa refondation en 1834, partageant avec d'autres institutions européennes « *des préoccupations parfois plus politiques que proprement théologiques, se voulant défenderesses de la foi chrétienne et du pouvoir du magistère de l'Église.* » (Vincent Hanssens) Elle n'a reçu son étiquette catholique que suite à la création de l'ULB, fondée en réaction contre elle. Épiscopale par son origine, l'université le resta jusque dans le XX^e siècle par son pouvoir organisateur et sa culture interne. Les évêques avaient la haute main. L'État n'intervenait que par les normes générales qui présidaient à la collation des grades académiques légaux. La loi de 1911 conféra le statut d'établissement d'intérêt public aux universités à conviction qu'étaient l'UCL et l'ULB.

¹ Ces références sans autre précision renvoient à des contributions au présent ouvrage.

Puis la roue tourna. Des établissements catholiques autonomes apparurent, qui constituent avec l'UCL la nouvelle université en constitution. Dans une société de plus en plus sécularisée, toutes ces institutions catholiques devinrent plurielles de facto, et elles n'auraient pu l'empêcher sans se suicider. Les évêques perdirent progressivement leur pouvoir. Rome aussi, qui échoua à faire condamner des prêtres dont l'enseignement ou la pratique n'observait pas sa doctrine officielle. Les recteurs devinrent laïcs, accentuant la sécularisation et l'indépendance de pensée des institutions et de leurs membres. Finalement, le pouvoir organisateur perdit tout pouvoir ; il disparaît dans la nouvelle structure.

Corrélativement, la dépendance des pouvoirs publics se fit massive à la suite des réformes légales des années 1960, une large équivalence entre universités libres et officielles conduisant à ce que les crédits publics couvrent plus de 95% du budget ordinaire de l'université ! Ajoutez le poids de contrats de recherche (beaucoup plus que le budget ordinaire) et le carcan de Bologne, et vous voyez pourquoi votre fille est muette : sauf le statut canonique de la Faculté de théologie et de droit canon², l'Église n'a plus rien à dire, et la société civile, énormément.

Le résultat est que notre université n'est plus vraiment catholique. Seule une minorité de ses étudiants et de ses membres, autorités comprises, assument encore cette appartenance, et même eux ne l'ont pas forcément choisie pour ce motif. La hiérarchie religieuse n'y a plus rien à dire, sauf aux FUNDP qui relèvent de la Compagnie de Jésus. En revanche, le poids réglementaire des pouvoirs publics est devenu considérable, mais il est notable qu'il s'exerce avec plus de respect pour notre liberté académique que l'autorité religieuse n'en a parfois montré dans le passé ! En contrepartie, nous avons l'obligation de contribuer à l'intérêt général, notamment en nous ouvrant effectivement à toute la population sans discrimination – ce qui est aussi dans notre intérêt.

A quoi attribuer, dans cette conjoncture, que les autorités fondatrices aient quand même tenu à perpétuer l'université catholique ? On ne l'attribuera pas à un esprit missionnaire que nos communautés récusent par vocation universitaire – une intelligence autonome et critique – et par simple réalisme dans notre société qui est sécularisée jusque dans son milieu chrétien. On l'attribuera plutôt à des considérations socio-politiques dans une Belgique qui reste « pilarisée ». Dans les termes d'Etienne Michel³, directeur du Secrétariat de l'enseignement catholique (SEGEC), l'UCL est le vaisseau-amiral de la flottille des organisations catholiques. Même si les autres vaisseaux de la flotte ont leur force propre (SEGEC, Mutualités, Mouvement ouvrier chrétien,...) ils perdraient beaucoup à une prise de distance de l'université, et la communauté chrétienne avec eux.

Tensions ecclésiales

La situation n'est pas plus claire dans l'Église. Deux positions coexistaient depuis les années soixante déjà. La première position répondait à la question, alors pertinente, de *comment* être une université catholique – car elle l'était effectivement alors. Elle y voyait un « *laboratoire de l'Église* » (Jean Ladrière). La seconde position, déjà riche de ses controverses avec la curie romaine, avait – à l'intervention du même Jean Ladrière ! – fait poser la question de *si* l'on pouvait concevoir une université catholique. À la belge : « *En France, les universités catholiques sont composées de catholiques ouverts à la modernité : l'appartenance convictionnelle est encore fort présente comme critère de recrutement. En Belgique, nous sommes des universitaires modernes ouverts à la catholicité.* » (Bernard Feltz) Cela tombe bien : « *Selon U. Beck les conflits à venir vont se poser entre deux modernités: la modernité traditionnelle, celle héritée du XIX^e siècle d'une part et celle de la modernité réflexive d'autre part. Il est probable que l'avenir verra aussi l'affrontement entre deux modèles d'université : l'un hérité de la modernité et désormais traditionnel (qui me semble celui promu entre autres par les instances internationales ou par des pédagogies de projet) et l'autre qui émerge dans la modernité contemporaine, d'une université qui participe du mouvement de la modernité réflexive.* » (Felice Dassetto⁴)

² Ce statut permet à ses diplômés d'enseigner dans les institutions ecclésiales, comme les séminaires. Cela lui vaut de nombreux étudiants du Tiers-monde – la majorité de son public ! – et cela nous vaut une influence réelle dans ce Tiers-monde.

³ Dans son intervention au colloque du 25.2.2009.

⁴ « Université et mondialisation » (dans un volume collectif sur la mondialisation).

L'UCL a en tout cas jugé devoir ajouter en 1989 un codicille à la *Magna Charta* des universités européennes, à la fois pour affirmer son devoir à être université d'abord et pour prendre distance des instructions ecclésiastiques⁵ :

« S'inspirant du message évangélique, attentive aux préoccupations de la communauté chrétienne à laquelle elle appartient et assumant les valeurs qui s'y expriment, [l'Université catholique] assigne comme but final à son enseignement et à sa recherche, le progrès de la personne humaine et la réalisation plénière de sa destinée. »

Les « préoccupations et valeurs exprimées par la communauté chrétienne » se distinguent clairement de « règles imposées par l'autorité catholique ». On notera que ces tensions n'ont jamais conduit à une rupture : Rome a autant besoin de Louvain que Louvain de Rome.

Vis-à-vis de l'État et tout comme l'Université libre de Bruxelles, nous pouvons conserver une philosophie institutionnelle, sanctionnée légalement. Et nous pouvons maintenir des liens privilégiés avec l'Église, ou avec des Églises. Mais est-il toujours de notre vocation de le faire ? Nous le souhaitons, mais pouvons-nous instrumentaliser à cette fin une institution d'intérêt public qui est plurielle de droit et de fait ? Avec l'appui de quatre recteurs concernés et des promoteurs d'appels publics sur le « C », le *Groupe Martin v* de l'UCL a entrepris d'en faire débattre les communautés concernées.

La gestion du présent : une dynamique de réflexion

L'amorce du débat

L'invitation au débat mettait d'emblée l'accent sur des désaccords :

« L'université se voit de plus en plus engagée à fonctionner avant tout comme une entreprise compétitive dans la production de haut niveau (de diplômes, de publications, de brevets...) ; et on évalue de plus en plus ses membres et ses collectifs uniquement sur leurs "performances" en ce sens.

Toutefois, diverses analyses et prises de position sur la référence "catholique" de la nouvelle université en voie de formation, et les réactions nombreuses et rapides qu'elles ont suscitées, révèlent l'intensité des questions qui se posent quant à ce qui fait l'âme ou l'"identité" de l'université. Ces questions sont posées par des enseignants, chercheurs, techniciens, administratifs et étudiants, mais aussi par nos partenaires : Église, État, mouvements sociaux, universités du Tiers-monde...

S'interroger ainsi sur la façon dont les pratiques universitaires se situent par rapport à leurs idéaux officiels ou officieux, et par rapport à ce qui donne du sens et de la valeur à la vie humaine et sociale, c'est mettre en cause la tendance fonctionnaliste universelle à aligner l'université sur la seule "économie de la connaissance". C'est aussi articuler un projet propre avec les obligations que nous vaut notre rôle d'intérêt général. »

Cela supposait que nous nous interrogeons sur... le sens qu'il y a à parler de *sens* dans une université. Introduire de telles préoccupations, autrement que comme objet d'étude, ne fait-il pas dévier de l'objectivité scientifique ? Et fera-t-on place à plusieurs sens, au nom du pluralisme ? Est-il pensable qu'un « pluralisme situé » féconde les réflexions et, notamment, l'étude des rapports entre science et foi ? Quels rapports pouvons-nous entretenir encore avec les autorités de l'Église catholique ?

Nous nous posons aussi la question d'une imprégnation de l'université par des *valeurs*. Quoiqu'elles émergent logiquement en sous-ordre des références de sens, leur légitimité est moins disputée. C'est que les convictions présentes chez nous, religieuses ou non, sont héritières d'une même tradition grecque, judéo-chrétienne et humaniste qui permet de larges consensus – et en tout cas de dialoguer. Nous n'attendons pas de grandes difficultés à cet égard, sauf dans les enjeux sensibles d'interventions sur la vie humaine ou celle de son embryon. Mais cela ne peut nous faire ignorer que « *une formation universitaire doit inclure une réflexion sur les limites de chaque discipline, sur les implications*

⁵ On se référera pour cette histoire au livre du Groupe Martin v et de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, *L'université catholique aujourd'hui. Liberté et engagements*. Textes réunis par Paul Löwenthal. Louvain-la-neuve, Academia, 1994.

éthiques de cette discipline et sur les conséquences au niveau d'une conception de l'humain. » (Bernard Feltz) « *Les "universitaires" que nous sommes devraient accepter cette inconfortable oscillation structurelle entre l'invention du calcul et le rêve de justice.* » (Marie-Françoise Rigaux)

Le débat sur l'identité de notre université, que ses promoteurs souhaitaient étendu, approfondi et donc étalé sur plusieurs mois, a tourné court après sa première manifestation, un colloque – au demeurant très riche – sur « références et identité ». Il a mobilisé nos autorités mais il n'a attiré qu'un petit nombre de personnes, presque toutes académiques. Pour que des conclusions puissent être tirées et soumises aux instances de décision, d'autres débats auraient dû associer nos collègues de tous les corps et les autres parties prenantes que sont les étudiants et leurs anciens, la société civile, l'Église... Nous aurons eu profit à écouter aussi quelques experts ou témoins extérieurs.

Ayant sollicité et obtenu l'appui des recteurs à notre démarche, il nous appartenait de la poursuivre : noblesse oblige. Et quel que soit notre degré de conviction, nous ne pouvions faire l'économie de ces concertations : démocratie oblige. Las... Le raccourcissement du calendrier, avec une fusion effective dès 2010, ne l'aura pas permis. Cela n'empêchera pas le débat de se poursuivre, et il le faudra, mais quel intérêt nos collègues y manifesteront-ils dès lors que le cadre institutionnel aura été fixé – et qu'ils n'ont guère montré cet intérêt auparavant ? La première question, à laquelle il est hasardeux de répondre sans ce dialogue est évidemment : pourquoi ce désintérêt ?

Les motifs d'une abstention

L'explication qui vient immédiatement à l'esprit est que beaucoup de nos collègues et étudiants (combien ?) ne se retrouvent plus dans une identité confessionnelle, ou en tout cas catholique. Certains catholiques (combien ?) peuvent partager cette prise de distance, par désaccord avec les orientations de la hiérarchie : l'université elle-même n'est-elle pas en conflit avec Rome sur plus d'un point ?

Dans notre société très sécularisée, dont la population universitaire est logiquement le reflet, nombre de personnes (combien ?) vont plus loin. Comme « il n'y a pas de mathématique chrétienne », elles jugent que l'université n'a pas à se donner un profil autre qu'universitaire : il y va de sa réputation scientifique et professionnelle. Il y va aussi de la carrière personnelle de ses chercheurs et étudiants : aujourd'hui, l'« excellence » s'apprécie sans état d'âme... Pour d'autres (combien ?), il y a indifférence plutôt qu'opposition – ce qui donne des profils très différents, et une disposition toute différente à des initiatives comme celle dont nous discutons ici. Il y en a enfin ceux qui n'ont pas le temps, tout simplement ; nous sommes de plus en plus nombreux, dans l'université, à se voir refuser la « sérénité académique ». Combien ? Il serait plus rapide de compter ceux qui ont le temps⁶...

Savoir comment la communauté universitaire se partage entre ces courants serait important. Il ne s'agirait pas nécessairement de se soumettre à un référendum, mais de parfaire notre diagnostic.

II. Juger : ce qu'il est légitime de faire

Dans l'ordre institutionnel et juridique, les autorités universitaires font ce qu'elles veulent : le statut catholique de l'UCL actuelle est coulé dans le bronze de la loi de 1911 qui lui confère le statut d'établissement d'intérêt public. La nouvelle université peut conserver cette orientation, tout comme elle pourrait, dans l'État laïque, l'ouvrir ou y renoncer. La question que nous devons nous poser n'est pas de légalité mais de légitimité⁷.

⁶ N'avoir pas le temps signifie souvent qu'on donne plus d'importance à autre chose : ceux qui, consciemment ou non, entrent dans cette catégorie rejoindraient en fait les indifférents.

⁷ Ne voulant pas paraître missionnaires et ne pouvant pas se dire politiques, les autorités des quatre universités fondatrices de la nouvelle UCL ont fait valoir, en faveur du « C » un argument juridique, qui est la désignation expresse de l'« UCL » dans la loi de 1911. Cela n'est absolument pas contraignant. *Primo*, une loi peut être modifiée, et celle-ci l'a déjà été pour sanctionner la *splitsing* UCL-KUL. *Secundo*, rien n'oblige d'attendre que cela soit fait pour avancer. La nouvelle université pourra continuer transitoirement à s'appeler UCL dans ses actes administratifs et, à l'exemple de bien des entreprises, porter

Il peut surprendre qu'aujourd'hui encore, en plein « post-modernisme » d'une raison critique d'elle-même, on trouve encore autant de positivisme et autant de rejet d'une logique autre que scientifique dans l'université. Alors qu'il est « *des sciences "herméneutiques" (histoire, critique littéraire, sociologie compréhensive, etc.) et des sciences "émancipatoires" (psychanalyse, sociologie critique, une certaine forme de théologie, pour parler comme Habermas.* » (Jean de Munck⁸) Il arrive que ces disciplines (tout comme les écoles qui les divisent) se nourrissent mutuellement. Il arrive plus souvent qu'elles s'interpellent mutuellement. Tout cela, sans quitter la raison raisonnante, sans encore faire place aux autres démarches pertinentes à l'intelligence du monde et qu'une université, si le mot a un sens, ne devrait pas ignorer, moins encore rejeter.

Préserver la référence catholique ?

La possibilité que nous avons de nous ouvrir à l'œcuménisme et même à des convictions non chrétiennes, fait que certains d'entre nous plaident le maintien d'une affiliation catholique, pour plusieurs raisons⁹ :

- ne pas déconnecter foi et raison : ne pas donner à penser qu'il puisse y avoir conflit entre une adhésion catholique et la raison, montrer au contraire que les catholiques sont ouverts à la modernité – une raison et une modernité devenues critiques d'elles-mêmes – avec l'ambition d'obtenir que, dépassant les préjugés, nous puissions réciproquement avoir affaire jusqu'au sein de l'université à des collègues agnostiques mais ouverts à la pensée chrétienne ;
- éviter de déformer d'autres organisations catholiques, dans une société « pilarisée » où l'université joue un rôle-phare¹⁰ ;
- préserver nos rapports avec des universités du Tiers-monde, notamment catholiques mais aussi avec nos concitoyens de culture musulmane, soucieuses de convictions affirmées ;
- aider à préserver une diversité culturelle dans le monde, face à une prétendue et illusoire neutralité scientifique ;
- continuer à témoigner de ce qu'on peut être libres dans l'Église ;
- assurer notre légitimité à adresser des argumentaires critiques à la hiérarchie catholique, afin qu'elle puisse, de même que la communauté chrétienne, bénéficier de nos compétences.

Notons que ces avantages ne « touchent » guère que des catholiques et qu'ils concernent l'extérieur de l'université¹¹.

Les inconvénients de ce choix reflètent une image dégradée de l'Église catholique. Cette dégradation se marque différemment dans l'université et dans son environnement. A l'intérieur de nos communautés, l'étiquette catholique ne couvre plus guère la réalité vécue par la masse de ses membres et étudiants, et l'autorité religieuse est au contraire mal supportée, y compris par des fidèles : les positions officielles de Rome sont souvent contestées ou ignorées. A l'extérieur, à l'étranger surtout, l'étiquette catholique fait douter certains partenaires potentiels (universités ou fonds scientifiques) de notre liberté académique¹².

Pour pallier les inconvénients, il faut et il suffit que nous puissions faire valoir deux qualifications à notre adhésion. *Primo*, la loyauté due à l'Église catholique doit respecter notre

« médiatiquement » un nom différent, en le prévoyant dans les statuts ou en notant l'appellation officielle en petits caractères en dessous de son nouveau nom.

⁸ Jean de Munck, 'L'U(C)L entre la lettre et l'esprit'. *La Revue Nouvelle*, nov.2008. La référence à Habermas est de *Connaissance et intérêt*.

⁹ Voir en particulier Bernard Feltz.

¹⁰ Il s'agit aussi de ne pas éloigner de nous nos mécènes...

¹¹ Je ne fais pas place à l'argument du respect de notre histoire. Même si ce n'est pas simplement de la nostalgie, cette loyauté n'a de sens que si elle est portée par la communauté.

¹² D'autres universités, comme la KULeuven ou l'Université catholique de Nimègue ont déjà pris le parti de traduire leur nom en anglais en omettant l'adjectif catholique, ou même de changer de nom (Nimègue devenant Radboud Universiteit).

autonomie responsable d'hommes et, le cas échéant, de chrétiens baptisés : nous *engageons* notre liberté, qui reste une liberté ; nous ne l'*aliénons* pas, ce qui la supprimerait. *Secundo* et en corollaire universitaire, nous assumons un magistère de la raison critique, y compris en direction du magistère catholique. Au total, il n'est pas question de soumission, comme peuvent en subir les universités pontificales : « *il serait redoutable que l'allégeance d'une université à l'Église se mue en une obéissance, voire à un asservissement, qu'il s'agisse des engagements scientifiques, philosophiques et même (j'écrirais même surtout) les engagements théologiques de cette université.* » (Marie-Françoise Rigaux) Cela ne va pas sans dire et il faudra donc le dire et le redire – mais encore faudrait-il, pour être entendus des autorités religieuses, que celles-ci nous écoutent...

Or, les autorités de l'Église n'écoutent pas « leurs » universités et ne s'adressent souvent à elles que pour les critiquer. Ni Rome ni Malines ne consultent nos facultés, même celle de théologie. Ils ne sollicitent éventuellement que des membres individuels dont la loyauté ecclésiale est assurée. Réciproquement, peu de membres de l'université sont disposés à se soumettre sans discernement aux injonctions de la hiérarchie ; beaucoup se montrent au contraire très critiques de certaines de ses positions.

Proposer une référence chrétienne ?

Si l'adjectif catholique (sous-entendu romain) ne recouvre plus la réalité ni le projet de notre communauté, pas plus que celles de la société dans laquelle nous opérons, la référence aux valeurs chrétiennes semble par contre largement acceptée. C'est que ces valeurs apparaissent universelles dans une société où croyants et incroyants sont héritiers d'une même tradition culturelle. Les « bien-pensants » ne s'opposent plus aux « libres penseurs », les chrétiens respectent la dignité et la liberté responsable de tous les humains et ils marquent, plus que d'autres parfois, une attention aux plus faibles.

Le précédent du codicille à la *Magna Charta* montre qu'il est possible de se faire reconnaître comme catholiques en parlant d'esprit chrétien. Parmi les formules qui ont été lancées dans nos débats, c'est le « pluralisme situé » de Georgetown¹³ qui me semble exprimer le mieux ce que nous voulons faire¹⁴. Nous sommes université d'abord, par exigence scientifique et avec notre liberté académique, chrétienne en outre par option. De même sommes-nous pluriels d'abord, à la fois par obligation légale et par contrainte socio-culturelle, et en outre – espérons-nous – soucieux de spiritualité par un souci humaniste et, le cas échéant, chrétien. « Le cas échéant » : la minorité active qui le propose doit vérifier si elle est suivie, ou peut convaincre.

III. Agir : ce qu'il est possible de faire

Ce qui précède a montré que la question d'une référence chrétienne se pose à la fois au niveau des personnes et de l'institution. Et si les deux sont certainement liés, l'expérience montre qu'un décalage est concevable.

Engagements personnels et de l'université

Les membres de nos universités, confessionnelles ou non, rendent des services à la société et y prennent des engagements personnels – les deux ne se rejoignant pas nécessairement : « *chaque membre de l'UCL est individuellement engagé devant le U, mais pas au regard du C.* » (Jean de Munck) Être appelé comme expert impose un effort d'objectivité. Les universitaires sont-ils à cet

¹³ "A centered pluralism", qui fait florès aux États-Unis où il porte aussi sur les races et les cultures. C'est un antidote au "melting pot" américain qui assimile plutôt qu'il n'intègre les communautés qui y vivent. Passer chez nous de *centré* sur un groupe dominant à *situé* à partir d'une tradition, est une correction bienvenue.

¹⁴ André Fossion proposait d'inscrire dans une charte que « *L'Université [catholique de] Louvain, qui est une part de la société civile et au service de cette société, accorde institutionnellement, en raison de son histoire et par la volonté de ses membres, une hospitalité privilégiée à la référence chrétienne.* » Cette notion d'hospitalité est tout à fait pertinente, mais le mot est un peu ambigu : il éclaire par réverbération. Il faut, comme le fait André Fossion, d'abord éclairer le mot et distinguer entre... l'hôte et l'hôte !

égard dans la même situation que leurs concitoyens d'autres professions? Non : *primo*, ils le sont plus que d'autres, parce qu'ils en ont le loisir. *Secundo*, ils le font en partie dans le cadre de leurs fonctions. Le cas échéant, ils excipent de leur statut universitaire et de l'autorité qui s'y attache : une compétence et, chose devenue rare, une indépendance¹⁵. « *Enseigner à l'Université nous confère un immense privilège, celui d'être parmi les rares hommes libres, libre de questionner, de suggérer, de proposer, d'analyser... Nous ne pouvons pas n'être que consommateur de ce privilège. Au contraire il nous revient de le mettre au service de la société, dans le cadre général des valeurs et engagements que notre université fait siennes.* » « *Si un professeur d'une université catholique ne peut pas remplir cette mission qui le pourrait ?* » (Marcel Gérard)

L'université accepte, et même encourage ces engagements – mais pas n'importe lesquels. Quelle autorité reconnaitrons-nous à l'institution, au nom de sa référence chrétienne ? Quel engagement cela représentera-t-il de sa part ? Qui en décidera ? Quelle reddition de comptes pourra-t-elle exiger de ses membres ? Ce sont là des questions ouvertes, quoique nous ayons une longue expérience des engagements de service à la société.

Une animation chrétienne

Le projet de nouvelle université prévoit que les instances de décision s'adjoignent deux organes consultatifs branchés sur la collectivité au service de laquelle l'université veut œuvrer : un *Conseil Université-société*, avec la société civile ; un *Conseil Université-Communauté chrétienne* qui seul nous occupera ici et dont les contours ne sont pas encore définis à l'heure où je rédige ceci. Cette association du monde extérieur à notre réflexion et à notre évaluation est une innovation notable, même s'il s'agit d'organes consultatifs.

Aux yeux des acteurs du débat dont ce livre rend compte, la mission du *Conseil Université-Communauté chrétienne*, consultatif mais autonome dans ses initiatives, porterait sur deux directions. *Primo*, promouvoir la réflexion sur le sens et les valeurs, notamment chrétiennes, au sein de la communauté universitaire et y contribuer dans la société. *Secundo*, assurer le lien avec les institutions et mouvements religieux, notamment catholiques. « *La hiérarchie romaine (...) a besoin de lieux de recherche et d'enseignement de qualité mais elle n'est pas toujours prête à les écouter. Elle considère plutôt avoir en fait, si pas en droit, une certaine autorité sur l'université catholique, et cela pas seulement dans le domaine théologique.* » (Vincent Hanssens) Il ne faudrait pas donner à penser « *que nous nous résignons à abandonner le monopole de la version catholique du christianisme aux instances romaines de l'Église alors que c'est précisément l'inverse qui serait utile.* » (Michel Molitor)

« *L'ouverture au fait religieux en contexte de modernité avancée confère à notre université un caractère très particulier : la position paradoxale d'une liberté de pensée complète associée à une ouverture au fait religieux... C'est unique dans un monde universitaire, très souvent méprisant par rapport au fait religieux... C'est unique dans un monde religieux, très souvent méfiant par rapport au fait moderne...* » (Bernard Feltz) « *Avec son souci de la science mais aussi du "message" chrétien, avec sa catholicité sans église, avec son C de "catholique" qui veut dire, en fait, "chrétien", Louvain rentre dans le XXI^e siècle doté d'une étonnante singularité.* » (Jean de Munck) De fait, une université catholique en a-t-elle jamais fait autant ?

Susciter et animer une réflexion théologique et philosophique sur le sens et les valeurs est une mission primordiale pour une université qui se réclame de la foi chrétienne. Et pas seulement dans les facultés concernées, ni seulement entre les personnes : dans l'université, elle suppose des liens entre les facultés de sciences exactes et humaines, d'une part, la théologie et la philosophie d'autre part, pour que soient prise en compte, dans les enseignements et dans la recherche, la question des rapports entre science et foi ou les enjeux éthiques. La mission inclut aussi la diffusion de ces questionnements dans les milieux concernés et dans l'opinion publique.

¹⁵ Le sujet est discuté dans *Université et citoyenneté active*. Regards croisés n° 2 du Groupe Martin v. Louvain-la-Neuve, Académia-Bruylant, 1998. Dans un style tout différent, la cause est plaidée avec éloquence par Michel Kesteman.

Quant au lien de réflexion théologique et d'interpellation éthique entre l'université et l'Église catholique, il dépasse de beaucoup le lien institutionnel entre leurs autorités – et cette remarque est centrale. Il concerne aussi des organes des communautés respectives : d'une part, le personnel et les étudiants, les paroisses universitaires et des groupes informels comme le *Groupe Martin V* ; d'autre part, le Conseil interdiocésain des laïcs, des organisations catholiques et la KULeuven. Au delà d'une fidélité au passé, ces liens privilégiés protégeraient le statut catholique canonique de la Faculté de théologie dans une université qui, au demeurant, sanctionnerait désormais en droit son pluralisme de fait. « *La spécificité du savoir universitaire qui, non seulement tend à la maîtrise d'une discipline, mais vise également à être conscient des limites de la discipline* » doit prendre (...) conscience de l'impossibilité d'une fondation absolue du discours de la signification [qui] renvoie à l'inéluclabilité de choix non absolument fondés, dans le registre des significations. » (Bernard Feltz)

L'université se voulant pluraliste, le *Conseil Université-Communauté chrétienne* devra se concerter avec l'ensemble des Églises chrétiennes, y compris par la collaboration ou intégration de théologiens non catholiques, comme c'est déjà le cas de théologiens orthodoxes. Il dialoguera aussi avec les fois non chrétiennes et les convictions philosophiques présentes dans la société et donc au sein de sa communauté.

Minorités actives

Le problème est que ce que souhaitent les promoteurs d'une inspiration chrétienne de l'université, beaucoup d'autres n'en éprouvent pas le besoin, ou même n'en veulent pas. Sauf si ces indifférents et opposants se révèlent peu nombreux, la question se pose de la coopération que nous pourrions obtenir d'eux. Le faible écho d'un colloque a suffi à décourager bien des collègues : pourquoi se fatiguer, si c'est pour répéter cette frustration et aboutir à un échec ?

La perspective existe pourtant d'un projet, mais à long terme. Une minorité active organisée, au milieu d'une société spirituellement et moralement déstructurée, pourrait retrouver une influence sur cette société, a fortiori dans le milieu a priori plus réceptif d'une université¹⁶. Ce serait d'autant plus vraisemblable que, tributaires ou non d'une foi, nous nous posons bien des questions.

Parce que notre expérience est ce qu'elle est et parce que la doctrine de l'Église est ce qu'elle est, nous pouvons en toute légitimité poursuivre une démarche chrétienne, avec sa liberté, sous une étiquette catholique. L'adoption par la nouvelle université du nom de l'ancienne ne pose problème qu'à ceux qui associent cette appartenance à une soumission stricte à son autorité instituée, fût-ce au prix de notre liberté chrétienne et de notre responsabilité universitaire : ils devraient être peu nombreux dans l'université, en raison de la vocation de celle-ci – et de ce qui fut déjà la réalité de l'UCL dans le passé. Mais l'important est ce qui sous-tendra cette revendication d'appartenance.

Aujourd'hui, le souci des autorités universitaires n'est pas là. Leur concentration sur les aspects fonctionnels de l'université en gestation est compréhensible. Soucieux d'excellence, canalisés par les règles de Bologne, contraints par un calendrier sévère, nos responsables sont tenus par les urgences : les programmes à coordonner, la gouvernance à négocier entre des unités de taille très différente, les administrations à fusionner, les procédures et les politiques de personnel à harmoniser, les équilibres financiers à assurer...

C'est pourtant à la même échéance qu'il faudra modeler le visage de l'université. Elle a déjà sa charte, qui fait à la fois référence à un patrimoine chrétien et à un milieu pluraliste, tous deux effectivement cultivés dans un esprit universitaire. Et l'accord, quoiqu'ambigu dans ses motivations, est acquis sur l'adoption du nom de l'UCLouvain. Au-delà d'opportunités politiques ou de marketing, peut-on y voir un signal, à défaut d'une lumière ?

¹⁶ Serge Moscovici, *Psychologie des minorités actives*. Paris, PUF, [1976] 1979.
Mancur Olson, *Logique de l'action collective*. Paris, PUF, [1971] 1978.

Envoi

Marcel Gauchet, qui est agnostique, écrit ceci à propos des institutions de tradition chrétienne :

« La culture chrétienne est une part séminale de notre culture. Il est impossible de l'ignorer. Il en résulte des titres éminents et une insertion privilégiée pour les institutions où elle se perpétue ». Le défi de ces institutions aujourd'hui est de « proposer une version de l'ensemble social conforme aux valeurs religieuses, mais qui soit respectueuse, simultanément, du caractère non-religieux de cet ensemble¹⁷ ».

Pluraliste « située », l'université issue de notre fusion respecterait tout ce qui est digne de l'être dans ses traditions : c'est un souci du sens et de son dialogue avec la science et la philosophie ; c'est une faculté de théologie qui, « hospitalière » à d'autres confessions, resterait reconnue par Rome ; ce sont des initiatives chrétiennes de base comme le « kot à projet » œcuménique *Khi-Rho* ; c'est une attention aux faibles, jusque dans le choix de thèmes de recherche en sciences humaines ; ce sont des symboles comme le crucifix qui nous place sous l'égide « *d'un juif anticonformiste torturé* » (Philippe Van Parijs) ou la *Sedes Sapientiae* où, prophétiquement, « *le Logos repose sur les genoux d'une femme qui n'est pas universitaire* » (Michel Dupuis). Autant d'éléments d'une référence qui ne se voudrait pas normative mais « *inspiratrice, interpellante et auto-interrogante* » (Guillaume de Stexhe). Et le *Conseil Université-Communauté chrétienne* veillerait à ce qu'une animation interne et des rapports avec diverses instances d'Églises donnent de la substance aux ambitions ainsi annoncées.

Rien de tout cela n'empêche que l'université s'assume pluraliste. Rien, en effet, ne devrait heurter les adeptes d'autres convictions dans cet enracinement chrétien et dans tout ce qui, dans la pensée, l'engagement et la vie universitaire s'y référerait premièrement. D'ailleurs, la foi qui serait dite à la faveur de nos rencontres ne serait jamais imposée : l'idée même en est absurde.

Si un diagnostic – scientifique et universitaire – indique que « *notre monde a plus besoin d'une université à la pointe de la modernité et qui ose affirmer une conviction que d'une université qui se réfugie dans la neutralité conformiste du paysage universitaire international* » (Bernard Feltz), une université, adhérant ou non à une conviction religieuse ou philosophique – mais a fortiori si elle le fait – peut-elle se dispenser d'y voir un chantier pour elle ?

Face à ce défi du monde, nous redouterons moins une opposition de nos collègues que leur indifférence... et leur carriérisme. Et nous craignons que les autorités, soucieuses d'équilibres financiers et d'excellence scientifique, s'abandonnent au style managérial : la concurrence les y pousse et force est de reconnaître que leurs troupes ne les retiennent guère. On en revient donc au début : pour motiver les indifférents, il nous faudrait pouvoir débattre avec eux, et ils devraient y être disposés.

¹⁷ Marcel Gauchet, *Un monde désenchanté ?*, L'Atelier, 2004, p.219 et 243. Cité par André Fossion, "Inventer le 'C'". *La Libre*, 28.11.2008.